

| | | | |
|----------------|-------|---|-----------------------|
| Nom | | Tél. | Domicile _____ |
| Prénom | | | Portable _____ |
| Adresse | | | Bureau _____ |
| CP | _____ | Mail | |
| Ville | | J'accepte de recevoir des informations par courrier électronique Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> | |

Vos informations personnelles recueillies seront utilisées pour le traitement informatique de votre adhésion par le secrétariat de l'association. En application de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous ne souhaitez pas que vos données personnelles soient transmises au Réseau Cocagne, veuillez cocher la case ci-contre

Tous les jardins de Cocagne fonctionnent d'après 5 principes énoncés dans une charte :

- Une Mission sociale axée sur le droit au travail des personnes en fragilité sociale et professionnelle
- Une mission agricole attachée au respect du vivant, pour défendre la Terre
- Une mission alimentaire, territoriale, axée sur l'engagement de la population et la justice sociale
- Une mission de travail en réseau de pairs et d'appartenance commune
- Une mission d'inspiration des trajectoires économiques de la Transition



J'ai pris connaissance de la charte « Jardin de Cocagne » et des conditions générales d'adhésion, et j'adhère.

Tous les légumes sont issus de l'agriculture biologique ORIGINE FRANCE et de CATEGORIE II.

Abonnement :

Cotisation annuelle* 18 €
* dont cotisation au Réseau Cocagne, renouvelée tous les ans

Consigne contenant** 7 €
** renouvelable en cas de contenant non rapporté

Autre contribution libre :

Formule :

Panier « Mignon » 10,10 €
(1 ou 2 personnes)

Panier « Gourmand » 13,50 €
(2 à 3 personnes)

Panier « Grand appétit » 17,40€
(4 personnes et plus)

Règlement :

Prélèvement mensuel

Chèque (à réception de facture)

Le montant de la cotisation annuelle et celui de la consigne pour la première année, feront l'objet d'un prélèvement et d'une facture différenciés.

Fréquence :

Hebdomadaire

Tous les 15 jours

Jour et lieux de dépôt

Mardi :

- Allonnes – Aux Délices du Terroir
- Bagneux – Le Coin Fromage
- Distré – Boulangerie Gautier
- Saint-Lambert-des-Levées – Pôle régional de formation
- Saumur – Aspire Ressourcerie
- Turquant – Espace M. Grégoire
- Varennes-sur-Loire – Viveco

Jeudi :

- Chacé – Boulangerie La Mi Do Ré
- Doué-en-Anjou – Centre Socioculturel du Douessin
- Montreuil-Bellay – SiTiS
- Saint-Macaire-du-Bois – Aspire Jardin Bio

Vendredi :

- Mazé – Aspire Ressourcerie
- Le Puy-Notre-Dame – Le variété
- Saint-Hilaire-Saint-Florent – Au Sablier Services
- Saint-Lambert-des-Levées – Boulangerie Croissant de Lune
- Saumur – Aspire Ressourcerie
- Saumur – Chope et compagnie

Le

Signature

Cadre réservé à l'Aspire Jardin Bio

Date du premier panier : le /... /..... Semaine n°

Le Jardin et Vous

Conditions générales d'adhésion

Adhésion

Le principe : les Jardins de Cocagne sont des jardins biologiques collectifs à vocation d'insertion sociale et professionnelle. Ces jardins permettent à des salariés en parcours professionnel de retrouver une dynamique professionnelle et un emploi.

- L'adhésion au jardin est l'acte par lequel l'adhérent affirme son partage du projet associatif. Il s'agit d'un engagement citoyen de soutien à une initiative d'insertion par l'activité économique. Il se traduit par la participation au collège d'adhérents consommateurs.

L'Adhérent - consommateur : l'engagement se traduit par l'achat hebdomadaire d'un panier de légumes et par le paiement d'une cotisation annuelle.

- Cotisation : elle est fixée à **18 €** (dont une partie pour le Réseau Cocagne). Elle sera renouvelée à la date anniversaire.

Abonnements et Paniers

1 abonnement : 1 panier hebdomadaire avec possibilité de suspension du panier, à l'initiative de l'adhérent.

- + 3 formules de paniers** :
- **10€10** → pour 1/2 personne
 - **13€50** → pour 3/4 personnes
 - **17€40** → pour 5 personnes et +

Une consigne de 7 € sera demandée pour le contenant. Le renouvellement des contenants usés est assuré par le Jardin. Chaque contenant non retourné fera l'objet d'une facturation à raison de 5 Euros.

Livraisons (selon disponibilités des points de retrait)

Le retrait des paniers a lieu à des horaires et des lieux déterminés par l'association.

- **Allonnes** - Aux délices du terroir, 68 La Petite Marchanderie – 49 650 Allonnes – le **MARDI** de **14h à 18h**
- **Bagneux** - Le Coin fromage, 66 Rue du pont Fouchard – 49400 Bagneux – le **MARDI** de **11h30 à 13h00** et de **15h à 19h00**
- **Bellevigne les Châteaux, Chacé** - Boulangerie la Mi Do Ré, 42 Rue Emile Landais – 49 400 Chacé – le **JEUDI** de **12h à 19h**
- **Distré** - Boulangerie Gautier, rue Nationale – 49400 Distré – le **MARDI** de **11h30 à 13h** et de **15h30 à 19h**
- **Doué la Fontaine** - Centre socio-culturel du Douessin, 5 place Justice de Paix – 49700 Doué en A – le **JEUDI** de **14h à 18h** et **VENDREDI** de **9h00 à 12h30** et de **14h00 à 17h00**
- **Mazé** - ASPIRE, 167 Pré Milleau – 49630 Mazé-Milon – le **VENDREDI** de **16h à 18h** et le **SAMEDI** de **10h00 à 12h30** et de **14h00 à 18h00**
- **Montreuil Bellay** – SiTiS, 2 avenue duret- 49260 Montreuil Bellay – le **JEUDI** de **11h30 à 13h00** puis de **15h00 à 19h00**, le **VENDREDI** de **08h30 à 13h00** puis de **15h00 à 19h00**
- **Le Puy Notre Dame** - Le Variété, 13 rue de la Collégiale – 49260 Le Puy ND – le **VENDREDI** de **14h à 21h00** et le **SAMEDI** de **10h à 16h**
- **St Hilaire-St Florent** - Au Sablier services, 5 place de la Poterne – 49400 Saint Hilaire-Saint Florent – le **VENDREDI** de **14h à 17h30**
- **St Lambert des Levées** - Boulangerie Croissant de Lune, 13 Route de Rouen – 49400 St Lambert des Levées – le **VENDREDI** de **12h30 à 19h30**
- **St Lambert des Levées** - Pôle formation, 80 Rue des Isles – 49400 Saumur – le **MARDI** de **13h30 à 18h** (+ **MERCREDI** 10h-12h / 13h30-18h)
- **St Macaire du Bois** – Aspire Jardin Bio, L'Humeau de Bray – 49260 St Macaire – le **JEUDI** de **11h30 à 16h**
- **Saumur** - ASPIRE Ressourcerie, 270 rue du Clos Bonnet - 49400 Saumur – le **MARDI** de **14h à 18h00**, le **VENDREDI** de **11h30 à 12h30** et de **14h00 à 18h00**, le **SAMEDI** de **10h00 à 12h30** et de **14h00 à 18h00**
- **Saumur centre** - Chope et Compagnie, Bd Maréchal Juin – 49400 Saumur – le **VENDREDI** de **12h00 à 21h00** et **SAMEDI** de **10h00 à 20h30**
- **Turquant** - Espace Michel Grégoire, 3 rue des Martyres – 49730 Turquant – le **MARDI** de **13h à 18 h**
- **Varennes sur Loire** – Viveco, 18 Place du Jeu de Paume – 49730 Varennes-sur-Loire – le **MARDI** de **15h à 19h30**

Lors du retrait, l'adhérent consigne sa venue sur un document prévu à cet effet. Il rapporte chaque semaine le contenant vide de la semaine précédente. Plusieurs adhérents peuvent se regrouper et solliciter le dépôt de plusieurs paniers dans un autre lieu (par exemple dans une entreprise). Chaque demande de création d'un nouveau lieu fera l'objet d'une étude.

Jours fériés, vacances et défaut de retrait

- En cas de livraison prévue lors d'un jour férié, celle-ci sera effectuée un autre jour de la semaine ou annulée. Les adhérents seront prévenus à l'avance des changements par mail ou par téléphone.
- Tous les ans, le Jardin ferme une semaine durant les vacances de Noël et une ou deux semaine(s) au cours du premier semestre : il n'y aura pas de panier durant ces périodes.
- L'adhérent absent le jour du retrait, en informe l'association 7 jours avant la livraison de préférence par mail à jardin.cocagne@aspireaumur.fr. Lorsque l'adhérent ne retire pas un panier et qu'il n'a pas respecté le délai de préavis, le panier est considéré comme consommé. Si l'adhérent le souhaite, tout panier oublié peut être transformé en panier solidaire.

Panier solidaire

Le panier solidaire est une formule qui permet de donner ponctuellement son panier hebdomadaire de légumes à une personne qui ne bénéficie pas de revenus suffisants. Il peut être déclenché lorsque vous oubliez de venir chercher votre panier ou à votre demande. Dans ce cas l'association se charge de le donner.

Communication

Régulièrement, une feuille de liaison communément nommée « feuille d'artichaut » sera communiquée aux adhérents. Dans cette feuille, les adhérents peuvent trouver des informations, des réflexions, des recettes, des invitations à des réunions, etc.

Paiement

Le règlement s'effectue selon le mode de paiement choisi par l'adhérent sur le bulletin d'adhésion.

- Par prélèvement mensuel : Montant du prélèvement = (nombre de paniers consommés dans le mois civil) X (prix du panier)
- Par chèque mensuel : à réception d'une facture

Le montant de la cotisation annuelle et celui de la consigne pour la première année, feront l'objet d'un prélèvement et d'une facture différenciés.

Désengagement - Résiliation

L'adhésion est annuelle, renouvelée tacitement tous les ans sans limitation de durée. Lorsque l'adhérent souhaite mettre fin à son adhésion, il informe le Jardin par mail en respectant un préavis d'un mois.

Modification des conditions générales d'adhésion

Le Jardin se réserve le droit de modifier les conditions d'adhésion. Dans ce cas, l'adhérent sera informé par écrit en respectant un préavis de deux mois avant la mise en vigueur. Afin de maintenir une quantité stable de légumes dans les paniers, une révision annuelle du prix du panier est effectuée chaque année. Les adhérents sont informés des nouveaux tarifs avec un préavis de 2 mois.

Clause résolutoire

Le défaut de paiement entrainera, de plein droit, la suspension des paniers jusqu'à épurement de la dette ou consensus avec l'association dans un 1^{er} temps. Cette suspension interviendra automatiquement 15 jours après réception de la facture si le défaut de paiement est constaté.

Le défaut de paiement ou une attitude irrespectueuse envers tout dépositaire ou tout personnel de l'association ou tout acte constituant une faute au présent contrat en sera avisé par lettre recommandée avec avis de réception.

Le présent contrat sera résilié de plein droit après un commandement demeuré infructueux. La résiliation n'abrogeant pas les poursuites dont l'Aspire se réserve le droit au vue de l'incident